



2024/..... Parafe

DELIBERATION N°535 B

OBJET: DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Entendu l'exposé de Madame le maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122;

Considérant la démission du maire, Monsieur Jean-François ONETO, prononcée par arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle élection des adjoints ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'en déterminer le nombre ;

Considérant que ce nombre ne peut être supérieur à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de fixer le nombre d'adjoints à 10.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus Ozoir-la-Ferrière le 6 décembre 2024

Le secrétaire de séance, Josyane MELEARD.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus Ozolr-la-Ferrière le 6 décembre 2024

Le Maire, Christine FLECK.